



**ARRETE PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION ELECTORALE POUR L'ELECTION DES
REPRESENTANTS DES ETUDIANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS D'AIX-MARSEILLE
AVIGNON DU 6 AU 10 DECEMBRE 2021**

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR,
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITES**

- VU le code de l'éducation, notamment les articles L.822-1, R.822-12, R.822-12-1, R.822-12-2,
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016, modifié, relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
- VU le décret n°2021-90 du 21 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils,
- VU le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional,
- VU l'arrêté ministériel du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires,
- VU l'arrêté du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur du 27 mai 2020 portant sur les attributions et les délégations de signature du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

ARRETE

La commission électorale prévue à l'article 5 de l'arrêté du 13 août 2021 pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille-Avignon, présidée par le recteur de la région académique ou son représentant, est constituée comme suit :

Représentants de l'administration :

- 1/ Marc BRUANT, Directeur général du CROUS d'Aix-Marseille Avignon (suppléant : Frédéric POIRIER, Directeur adjoint)
- 2/ Marianne SCHUHLER, Responsable du service social étudiants (suppléante : Aude GAUTHEROT, Directrice du Budget, des Achats et Contrôle de gestion)
- 3/ Régis HERREROS, Directeur de la Vie Etudiante (suppléante : Elisabeth AKTAS, Chargée de mission Vie Etudiante et de Campus)

4/ Denis BECK, Directeur de l'antenne locale à Marseille (suppléante : Karine BAUDE, chargée de mission hébergement)

5/ Corinne ROY, Directrice de l'antenne locale à Avignon (suppléante : Alexia MULLER, Directrice de l'ensemble Cuques-Gazelles)

Représentants locaux des organisations étudiantes nationales :

1/ Thaouban DRIDER, représentant UNEF

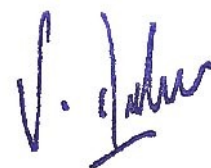
2/ Damien JARFAUT, représentant FAGE (suppléante Paola CAPPELEMAN)

3/ Come DE PONCINS, représentant UNI (suppléant Nicolas MASTORCHIO)

4/ Léa MICHEL, représentante UNION (suppléant Jordan RENAUDIN)

Aix-en-Provence, le 16 septembre 2021

**Pour le recteur de région académique
et par délégation,
le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**



Philippe DULBECCO